



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Martigny, le 25 novembre 2010

La CIPEL adopte un nouveau Plan d'action 2011 - 2020 pour le Léman, le Rhône et leurs affluents

Parmi ses nombreux usages, le Léman est source d'eau potable pour 600'000 personnes. Préserver cette précieuse ressource et l'environnement dont elle dépend, voilà le défi que l'assemblée plénière de la CIPEL a décidé de relever en adoptant, ce jour, le Plan d'action 2011-2020, baptisé « *Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain.* » Ce plan fait suite à celui des années 2001 à 2010. Le bilan du plan arrivant à son terme est dans l'ensemble positif même si certains de ses objectifs n'ont pas pu être atteints. Pour cette prochaine décennie, priorité est donnée à la réduction des micropolluants, ces substances qui proviennent des activités humaines et qui peuvent être problématiques. Actions de renaturation des rives, veille pour évaluer l'impact du réchauffement climatique sur le Léman constituent les autres axes du nouveau plan d'action.

Bilan de la période 2001-2010: des progrès significatifs mais des efforts à poursuivre

L'ensemble des actions menées dans le bassin versant du Léman a eu un effet indéniable sur la qualité des eaux du lac et des rivières, qu'il s'agisse d'assainissement domestique, de pratiques agricoles ou d'actions relatives aux activités industrielles. Le plan d'action 2001-2010, « *Pour que vivent le Léman et ses rivières* », s'achève donc sur de réelles avancées même si tous ses objectifs n'ont pas encore été atteints.

Ainsi, **la concentration en phosphore a** diminué de 33 % en dix ans et s'élève à 22 microgrammes par litre d'eau en 2009, approchant ainsi l'objectif fixé en 2001 (20 microgrammes par litre d'eau).

La qualité des plages est aussi un sujet de satisfaction puisque plus de 3 plages sur 4 bénéficient d'une **bonne qualité bactériologique des eaux** (classe A). La proportion est passée de 52 à 79 % entre 2002 et 2009. Le nombre de plages classées en catégorie « moyenne » se situe autour de 20 % alors qu'il ne reste qu'une seule plage répertoriée « eau de mauvaise qualité ».

En revanche, **la qualité biologique du lac et des cours d'eau** ne s'est que peu améliorée. Les actions de renaturation menées sur les rives du lac et des rivières du bassin versant, à l'image de celles entreprises sur certaines rivières franco-suissees dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers, sont encore isolées, et mériteraient d'être développées de manière significative.

Pour favoriser la migration des poissons, plus de 12 km de rivières ont été reconquis depuis 2006. Mais les obstacles sur les cours d'eau sont encore trop nombreux pour permettre une migration optimale de la truite lacustre dans les rivières. Sur près de 3'500 km de cours d'eau, 370 pourraient être utilisés pour sa migration, or, en raison d'obstacles artificiels, seuls 219 km sont utilisables.

En outre, des substances indésirables et parfois non biodégradables, les **micropolluants**, sont présentes dans l'eau mais aussi dans la chair des poissons. La CIPEL recherche en particulier les pesticides et les résidus médicamenteux. Certaines substances sont nouvelles, d'autres sont présentes depuis longtemps. Elles représentent un danger potentiel difficile à évaluer à la fois pour l'environnement et pour l'homme. Suite aux actions entreprises sur le bassin versant, notamment en agriculture et au niveau des industries, des réductions de la concentration de certains de ces micropolluants ont été mesurées. La réduction de ces substances constitue l'un des axes prioritaires du plan d'action de la décennie à venir.

Plan d'action 2011-2020 : quatre orientations pour améliorer la qualité de l'eau

Au vu du bilan de la période écoulée et sur la base d'une large concertation auprès des différents acteurs de l'eau (voir encadré), le Plan d'action 2011-2020, intitulé « *Préserver le Léman, ses rives et ses rivières aujourd'hui et demain* », se structure autour de quatre grandes orientations : « Bon état », « Eau potable », « Cadre de vie » et « Changement climatique ».

Ces orientations se déclinent en une série d'objectifs assortis d'actions à entreprendre ou à poursuivre :

- réduire la concentration en micropolluants dans les eaux du lac et des rivières ;
- poursuivre la réduction de la quantité de phosphore présente dans le lac ;
- garantir l'usage de l'eau du lac pour la production d'eau potable, mais également comme eau de baignade, et comme zone de loisirs ;
- augmenter la part des rives naturelles du lac et des rivières ;
- améliorer et maintenir la qualité biologique des eaux du lac et des rivières ;
- maintenir le bon état de la ressource piscicole ;
- limiter l'arrivée des espèces végétales et animales exogènes invasives ;
- évaluer l'impact du réchauffement climatique sur les eaux du bassin versant et envisager des adaptations des usages.

La qualité de l'eau, l'affaire de tous

Les partenaires de la CIPEL (Confédération suisse, Cantons de Vaud, Valais et Genève, Etat français, Région Rhône-Alpes, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) s'engagent à mettre en œuvre ou à promouvoir les actions permettant d'atteindre ces objectifs. Ces actions concernent pour une bonne partie les communes et les collectivités, mais aussi le domaine de l'industrie (micropolluants), celui de la grande distribution (pesticides et produits lave-vaisselle contenant du phosphate), et celui de l'agriculture (pesticides, engrais et effluents agricoles), sans oublier les habitants du bassin versant.

Car c'est par la prise de conscience et l'intervention de chacun des acteurs et usagers de l'eau, que la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du Léman, du Rhône et de leurs affluents sera préservée comme ressource durable pour les générations futures.

Les habitants du bassin versant et ses visiteurs occasionnels peuvent contribuer simplement à la préservation de cette précieuse ressource en eau, en adoptant au quotidien quelques gestes simples :

- apporter à la déchetterie les produits dangereux (huiles de vidange, peintures, solvants, ...) et ne pas les déverser dans une grille d'eau claire, dans un lavabo ou dans les WC;
- faire un usage raisonné des médicaments et ne pas les jeter dans un lavabo ou dans les WC ; mais les rapporter aux points de vente;
- choisir ses produits détergents parmi les plus biodégradables;
- acheter des produits issus de l'agriculture biologique;
- jardiner au naturel, sans recourir aux herbicides, fongicides, insecticides ou autres biocides, y compris sur les places de stationnement.

Concertation

La CIPEL a conduit deux sondages afin de connaître, d'une part, les priorités du grand public quant à la gestion de l'eau et d'autre part, celles des acteurs de l'eau.

Le sondage grand public réalisé fin 2009 (2'300 réponses via Internet) montre que 68 % des sondés estiment prioritaire la problématique des pollutions chimiques, loin devant le deuxième sujet de préoccupation, le réchauffement climatique (cité par 20 % des sondés).

La consultation des acteurs de l'eau (élus, collectivités, producteurs d'eau potable, gestionnaires de stations d'épuration, etc.), menée entre mai et août 2010, a permis de vérifier que les orientations stratégiques, les objectifs et les actions retenus pour le nouveau plan d'action, étaient jugés pertinents par une très grande majorité des sondés.

La CIPEL en quelques mots

Les eaux du bassin versant du Léman sont suivies depuis 1963 par la CIPEL, Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman, organisme composé d'élus et de hauts fonctionnaires suisses et français.

La CIPEL édicte chaque année des recommandations d'actions qu'elle adresse aux gouvernements de la Suisse, de la France ainsi qu'aux entités qui la forment (cantons de Vaud, Valais et Genève, région Rhône-Alpes, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie).

En 48 ans d'activité, la CIPEL a notamment contribué activement à la réduction d'une pollution inquiétante du Léman liée à un surplus de phosphore (cause d'eutrophisation des milieux) qui a culminé en 1979. La CIPEL a demandé la construction de stations d'épuration (222 STEP épurent les eaux sur le bassin versant aujourd'hui), préconisé l'interdiction du phosphate dans les produits lessiviels (1986 en Suisse et 2007 en France) et favorisé une optimisation des épandages d'engrais agricoles.

www.cipel.org

Contact :

François Rapin, secrétaire général de la CIPEL ou Anne Bussy, chargée de communication
Tél. : +41 22 363 46 69. e-mail : cipel@cipel.org